Département
ILLE-ET-VILAINE
Arrondissement
FOUGÈRES-VITRÉ
Canton
VITRÉ

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	17
Votants :	17

Date de convocation
29/09/2023

Commune d'ERBRÉE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 OCTOBRE 2023

Le **cinq octobre deux mil vingt trois,** à vingt heures, le conseil municipal de la commune d'Erbrée, s'est réuni en séance ordinaire **à la mairie**, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur ERRARD Michel, Maire.

Présents : ERRARD Michel, BOTREAU Yves-Laurent, de LA VALLIÈRE Ollivia, FAUCHEUX Freddy, MANCEAU Martine, CORNÉE Alain, BELLIER Christian, GUESDON Marie-Christine, LE BORGNE Isabelle, DUBOIS Mickaël, TARDIVEL Fanély, COLINET Samuel, MARTINNE Anne-Laure, AUBERT Denis, JOUAULT Pascal, AUPIED Isabelle, ABDELSALAM Koï.

Absent(e)s excusé(e)s : PAYELLE Dagmar, FUZIER Alexandre.

Absent(e)s :

Secrétaire de séance : MANCEAU Martine.

ORDRE du JOUR
Approbation du compte-rendu de la séance du 06/09/23
Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire
Convention Territoriale Globale Secteur Nord-Est
Convention Conseil Départemental pour l'église
Projet création GR 37 Sud
Projet création chemin pédestre liaison plan d'eau la Valière – GR 37
Acquisition – cession chemin lieu-dit la Havardière
Gestion des amortissements des immobilisations M57
Participation des familles sortie centre de loisirs vacances de la Toussaint
Rapport SMICTOM 2022
Questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 6 septembre 2023

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal l'adoption du compte-rendu de la dernière séance.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **Adopte** par 17 voix le compte-rendu de la séance du 6 septembre 2023.

Réalisations dans le cadre des délégations accordées au Maire

- Devis SAUR : remplacement du poteau incendie lieu-dit les Bretonnières d'un montant de 3 300 € T.T.C.
- Devis Sarl DELEPINE : remplacement tube partie basse sur 2 buts de football pliable d'un montant de 192 € T.T.C.

- Devis SOFIBAC : vêtements et chaussures de travail professionnels pour les agents du service technique d'un montant de 1 202,98 € T.T.C.
- Devis DIAGAMTER : diagnostics obligataires pour le bâtiment de la boulangerie d'un montant de 845 € T.T.C.
- Devis DIAGAMTER : diagnostic obligataire pour logement 7 rue de la Croix Rouge d'un montant de 456 € T.T.C.
- Devis FERRON : armoire murale défibrillateur rue de Verdon d'un montant de 574,80 € T.T.C.
- Devis GAMA 29 : produits et petits équipements pour entretien bâtiments communaux (commande annuelle) d'un montrant de 2 451,80 € T.T.C.
- Devis Sarl DELEPINE : fabrication et pose d'une porte coulissante pour le carport d'un montant de 864 € T.T.C.
- Devis MORVAN-FOUILLET : impression du calendrier 2024 d'un montant de 3 448,80 € T.T.C.

Le Conseil Municipal prend note de ces décisions.

Convention Territoriale Globale Secteur Nord-Est

Le Maire expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29,
Vu la Circulaire 2020 – Déploiement des Conventions territoriales globales (CTG) et des nouvelles modalités de financement en remplacement des Contrats enfance jeunesse (CEJ),
Vu la délibération 2022_094 du Conseil d'Agglomération en date du 7 avril 2022 portant élaboration d'un diagnostic destiné à la mise en place de conventions territoriales globales (CTG) par bassin de vie,
Considérant que les domaines d'intervention concernent principalement la parentalité, la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le logement, le handicap, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits et l'inclusion numérique,
Considérant qu'au cours de l'année écoulée, le travail de diagnostic partagé et la définition des axes prioritaires pour chacun des champs d'intervention de la CTG ont été menés à bien,
Considérant qu'il restera, d'ici la fin de l'année 2023, à définir les plans d'actions qui seront réalisés au regard des priorités retenues. Cette démarche a reposé sur les principes méthodologiques suivants :

- Une démarche partagée et participative : pilotée et animée par l'organisme KPMG, la CAF et Vitré Communauté ; en s'appuyant sur un comité stratégique et technique,
- Une démarche de recherche de données « froides » (INSEE, CAF, Pôle emploi, ...) et « chaudes » (rencontre avec les acteurs locaux, ateliers durant les conseils de quartier, enquête auprès des familles, etc.).

Considérant que les 5 diagnostics ont été validés lors du comité de pilotage du 27 septembre 2023 ainsi que les axes prioritaires qui sont les suivants :

1) Partager une vision globale et transversale du territoire avec les différents acteurs,
2) Articuler les politiques familiales et sociales avec les besoins des habitants et les évolutions des territoires. Identifier les complémentarités entre les différentes offres existantes,
3) Optimiser les offres de service à destination des habitants et des familles. Dégager des moyens pour développer des actions innovantes et expérimentales sur le territoire,
4) Promouvoir collectivement les actions menées auprès des administrés.

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver les termes de la convention Territoriale Globale annexée à la présente délibération,
- de nommer au sein du conseil municipal un membre pour le comité de pilotage intercommunal,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer, avant la fin de l'année 2023, la convention Territoriale Globale avec la CAF d'Ille et Vilaine, pour une durée de 5 ans, à savoir du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Après cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 17 voix les termes de la convention Territoriale Globale annexée à la présente délibération,
- **Nomme** Madame Martine MANCEAU au sein du conseil municipal, membre pour le comité de pilotage intercommunal,
- **Autorise** M. le Maire à signer, avant la fin de l'année 2023, la convention Territoriale Globale avec la CAF d'Ille et Vilaine, pour une durée de 5 ans, à savoir du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2027.

Martine MANCEAU, référente, commente le projet de plan d'action du secteur Nord-Est défini en 3 axes :

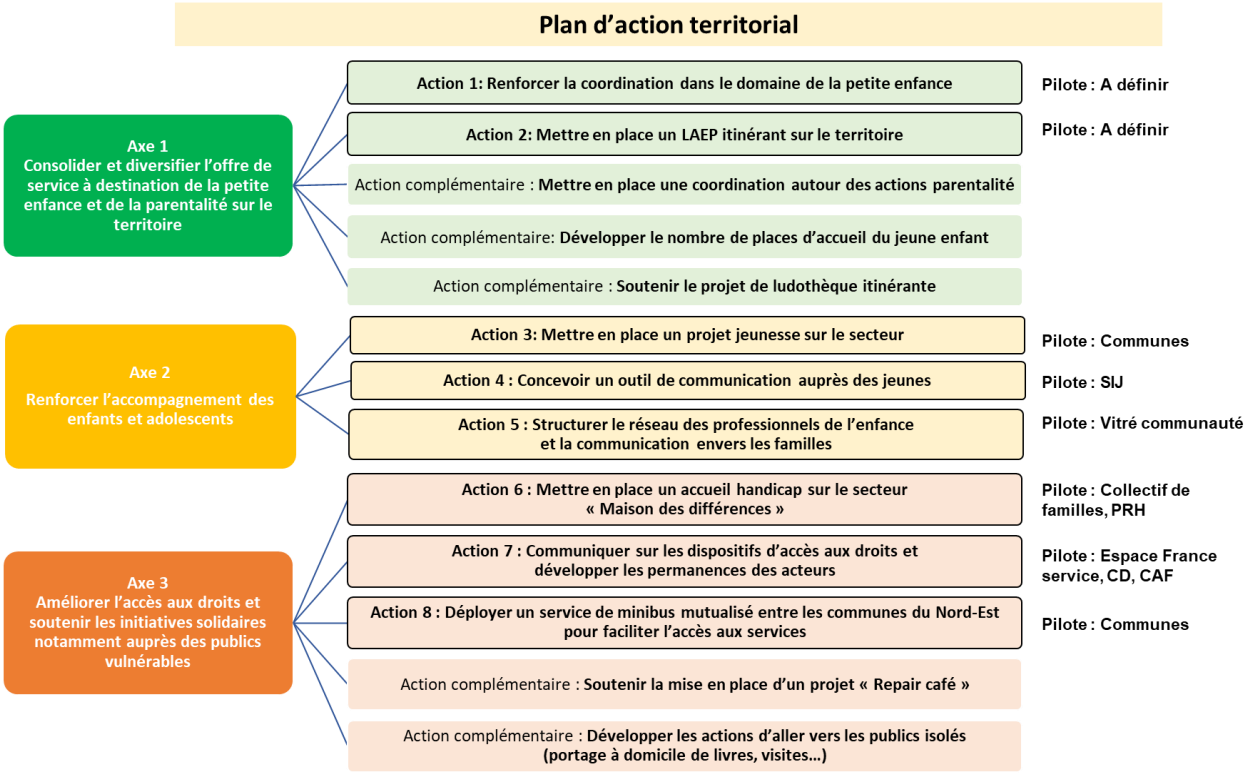

Convention avec le Conseil Départemental pour l'église

Dans la cadre de l'obtention de la subvention du Département pour les travaux de l'église, une convention entre le Département, la paroisse Saint-Benoît de Haute Vilaine et la commune sera établie pour :

- favoriser l'ouverture de l'église
- accueillir des manifestations compatibles au lieu affecté au culte.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Approuve** par 17 voix la convention proposée,
- **Autorise** M. le Maire à la signer.

Projet création GR 37 Sud

Monsieur le Maire rappelle le projet de déviation du GR 37 suite à la suppression de convention de passage entre le plan d'eau de Haute Vilaine et le lieu-dit Rideux. Il explique que le projet a évolué et présente le nouveau plan du tracé envisagé pour permettre la continuité du GR 37.

Vu la délibération n° 2023-042 du 5 juillet 2023 acceptant l'acquisition par la commune d'une bande de terrain de 5 m maximum de large pour le futur tracé.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 17 voix POUR l'acquisition du tracé présenté (la bande rouge) soit environ 8 500 m² au prix moyen de 0,50 €/m²,
- **Autorise** le Maire à :
    - accomplir les démarches administratives nécessaires à l'avancement du dossier,
    - à signer les compromis de vente et les actes notariés à intervenir.

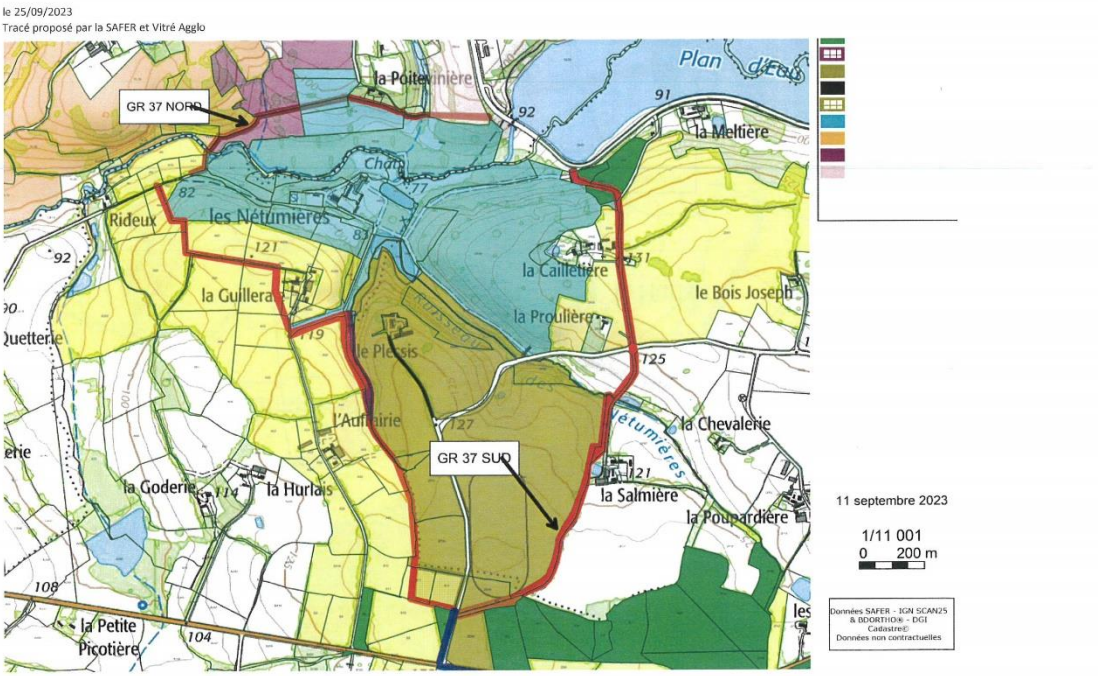

Projet création chemin pédestre liaison plan d'eau la Valière – GR 37

Monsieur le Maire présente le projet de création d'un chemin pédestre entre le plan d'eau de la Valière et le GR 37.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 13 voix POUR et 4 abstentions l'acquisition du tracé présenté (la bande bleue) soit environ 4 500 m² au prix de 0,50 €/m²,
- **Autorise** le Maire à :
    - accomplir les démarches administratives nécessaires à l'avancement du dossier,
    - à signer les compromis de vente et les actes notariés à intervenir.

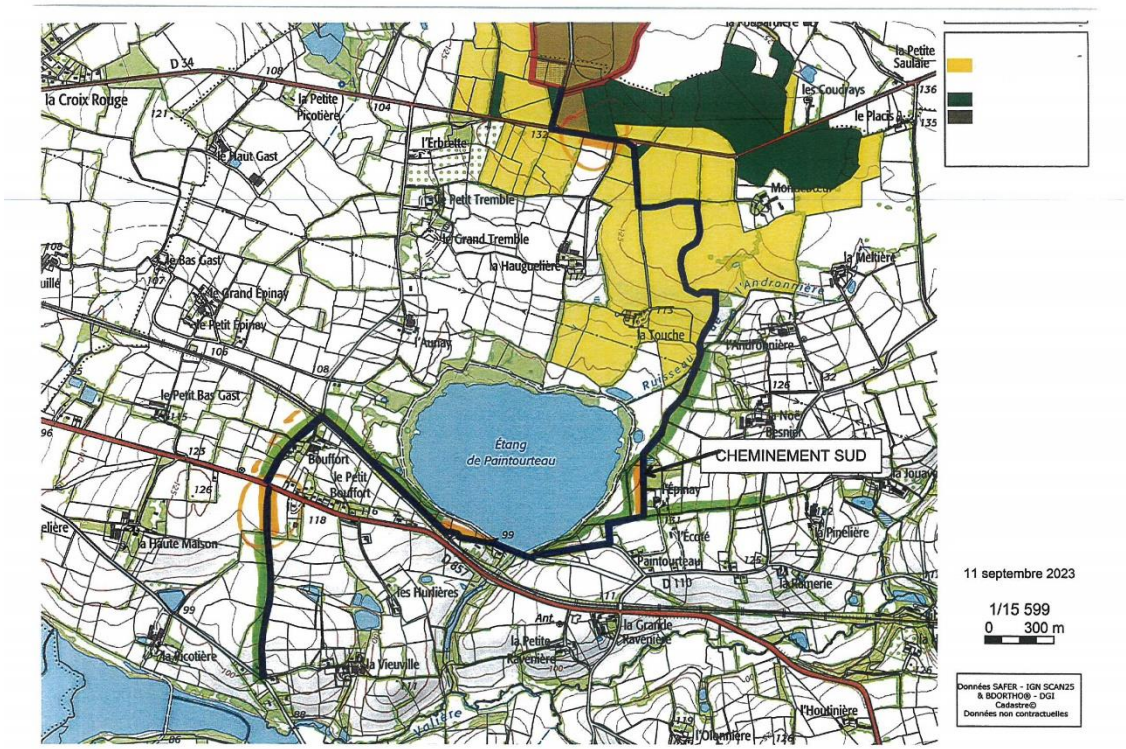

Acquisition – cession chemin lieu-dit la Havardière

Monsieur le Maire rappelle les délibérations n° 2020.091 du 18/11/2020 et et n° 2023.039 du 11/05/2023, décidant l'achat du terrain nécessaire pour le chemin piétonnier le long de la RD 29 ainsi que le chemin de la Havardière cadastré section E n° 294.

Il propose d'ajouter l'acquisition de la parcelle E n° 1929 d'environ 43 m² au prix de 0,50 €/m² et la vente à M. et Mme Denis FRIN de la parcelle E n° 1950 d'environ 832 m² au prix de 0,50 €/m².

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 17 voix l'acquisition de la parcelle E n° 1929 et la vente de la parcelle E n° 1950 au prix de 0,50 €/m²,
- **Autorise** M. le Maire à accomplir toutes les formalités administratives pour ce dossier et notamment à signer l'acte notarié.

Gestion des amortissements des immobilisations M57

Monsieur le Maire explique que la mise en place de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2023 implique de fixer le mode de gestion des amortissements des immobilisations. Le champ d'application est défini par l'article R2321-1 du CGCT qui fixe les règles applicables aux amortissements des communes.

Les communes de moins de 3 500 habitants ne sont pas soumises à l'obligation de procéder à l'amortissement des immobilisations à l'exception des subventions d'équipements versées.

La nomenclature M57 pose également le principe de l'amortissement d'une immobilisation au prorata temporis. L'assemblée délibérante peut, par délibération, déroger à la règle du prorata temporis pour, d'une part les subventions d'équipement versées, et d'autre par les biens de faible valeur.

Ainsi, M. le Maire propose d'amortir uniquement les subventions d'équipements versées, en annuité pleine au cours de l'exercice suivant leur acquisition

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 17 voix POUR que l'amortissement des immobilisations ne sera pas mis en œuvre à l'exception des subventions d'équipements versées,
- **Déroge** à la règle du prorata temporis pour les subventions d'équipements versées.

Participation des familles sortie centre de loisirs vacances de la Toussaint

Le programme de l'ALSH des vacances de la Toussaint prévoit une sortie le jeudi 26 octobre à la patinoire de Rennes. Il est proposé une participation des familles de 8 €/enfant.

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Décide** par 17 voix POUR de valider la participation proposée pour les entrées et le transport.

Rapport SMICTOM 2022

Pascal JOUAULT, délégué, présente le rapport de l'année 2022 du SMICTOM Sud-Est 35 et commente les principales informations..

Après délibération, le Conseil Municipal :

- **Prend acte** de la présentation.

Questions diverses

Prochaines dates de réunions commissions :

- **Commission voirie : 11/10/2023 à 18h30**
- **Commission Développement Durable : 18/10/2023 à 18h00**
- **Commission communication : 26/10/2023 à 20h00**

Prochaines dates de réunions Conseil Municipal :

- **Jeudi 16 novembre 2023**
- **Mercredi 13 décembre 2023**

Cérémonie du 11 novembre 2023 à 10h00 à la mairie

Vœux du 5 janvier 2024 à 19h00 à la salle des fêtes